



POUR DÉCISION

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour
des organes permanents et des réunions**

**Commission d'experts pour l'application
des conventions et recommandations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Nouvelle nomination.....	1
Annexe	3

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelle nomination

1. En vue de pourvoir le siège laissé vacant par M. Cassio Mesquita Barros (Brésil), *le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de désigner comme membre de la commission pour une période de trois ans:*

- *M. Lélío Bentes Correa (Brésil), juge du Tribunal supérieur du travail (Tribunal Superior do Trabalho) du Brésil.*

On trouvera à l'annexe du présent document une biographie succincte de M. Lélío Bentes Correa.

Genève, le 14 juin 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 1.

Annexe

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

M. Lélío Bentes Correa (Brésil)

Juge du Tribunal supérieur du travail (Tribunal Superior do Trabalho) du Brésil, ancien Procureur du travail du Brésil, professeur de droit du travail et des droits de l'homme au Centro de Ensino Unificado de Brasília et à l'*Associação de Ensino Unificado do Distrito Federal*.